



COMMUNE DE VEYTAUX

PRÉAVIS No 06/2019

PRESENTE PAR LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE
DU LUNDI 29 AVRIL 2019

relatif à

l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 222'000.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais d'études permettant de chiffrer le prix du renouvellement, de la mise en conformité des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, ainsi que la création d'un chemin forestier au lieu-dit « Les Evuez »

Date de la commission : jeudi 16 mai 2019 à 19h.00
Salle du Conseil communal – Rue du They 1



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité de Veytaux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 222'000.00 TTC, pour couvrir les frais d'études permettant de chiffrer le prix du renouvellement, de la mise en conformité des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, ainsi que la création d'un chemin forestier au lieu-dit « Les Evuez ».

A ce stade, nous précisons que le montant des études et la réalisation de ces travaux sont subventionnés à hauteur de 70% par le Canton, et que la part communale s'élèvera à 35% du solde restant (30%) après déduction de la participation des partenaires concernés. Ainsi, le montant à charge de la Commune de Veytaux s'élèvera à CHF 23'310.00 TTC.

2. PREAMBULE

En référence à la communication No 04/2018 (en annexe), la Municipalité a arrêté une variante pour le renouvellement, et par endroits, l'extension d'ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs.

Pour rappel, avec la nouvelle carte des dangers de 2015, le secteur de Repremier/Grandchamp est classé en zone rouge « danger élevé ». Il est donc impératif de mettre en place rapidement des ouvrages répondant à l'état de la technique et aux normes actuellement en vigueur, pour sécuriser cette zone et ne plus la rendre inconstructible. D'autre part, il a été constaté que certains d'entre eux (d'anciennes générations) sont sous-dimensionnés, notamment dans les secteurs de Champbabau et au niveau du chemin de l'Eau.

Le projet, tel qu'il sera soumis à l'enquête publique et en appels d'offres, a d'ores et déjà été validé par le Canton et l'Office fédéral des routes. Il sera présenté aux différents partenaires lors d'une séance d'information fixée fin mai 2019.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Plusieurs variantes ont été étudiées par la Municipalité et le Canton, pour chercher la solution la plus efficace et la plus avantageuse. C'est ainsi, qu'un seul projet – comprenant les 3 zones (Repremier/Grandchamp, chemin de l'Eau et l'ouvrage G10) – sera soumis à l'enquête publique et appels d'offres.

Pour faciliter l'entretien de ces ouvrages, il est prévu de créer un chemin forestier au lieu-dit « Les Evuez ». Ce nouveau chemin nous permettra d'accéder aux ouvrages en évitant d'emprunter le chemin de Plan-Manon, sinueux et étroit pour le passage de véhicules lourds. Il permettra aussi un accès plus facile pour l'entretien de la forêt protectrice et les infrastructures du SIGE (Service intercommunal de gestion).

4. COUT DES TRAVAUX

Le coût de l'ensemble de ces travaux, qui fait l'objet de la démarche EconoMe 5.0, a permis de faire ressortir la variante idoine (coût/efficacité). Ainsi, le montant total a été estimé à CHF 3'403'000.00, selon le détail suivant :

- CHF 2'761'000.00 pour la réfection et/ou l'extension des ouvrages de protection
- CHF 642'000.00 pour la création d'un chemin forestier au lieu-dit « Les Evuez »



5. MANDATS D'ETUDES

5.1 Marchés publics

Pour garantir le coût de ces travaux, la Municipalité a décidé de vous présenter un préavis d'études, avec une demande de financement soumissions rentrées (selon la procédure des marchés publics, voir tableau ci-dessous). Un préavis sera présenté à votre Conseil au terme de cette procédure, à savoir au début 2020.

Champ d'application	Fournitures (valeurs-seuils en CHF)	Services (valeurs-seuils en CHF)	Construction (valeurs-seuils en CHF)	
			Second œuvre	Gros œuvre
Procédure de gré à gré	Jusqu'à 100'000	Jusqu'à 150'000	Jusqu'à 150'000	Jusqu'à 300'000
Procédure sur invitation	Jusqu'à 250'000	Jusqu'à 250'000	Jusqu'à 150'000	Jusqu'à 500'000
Procédure ouverte/sélective	Jusqu'à 250'000	Jusqu'à 250'000	Jusqu'à 250'000	Jusqu'à 500'000

5.2 Montant total des études

Les études à entreprendre, en vue du dépôt du préavis de réalisation, sont décrites comme suit :

- Etude de variantes, avant-projet et projet d'ouvrages	CHF	100'500.00
- Mise à l'enquête – Procédure de demande d'autorisation	CHF	23'800.00
- Mise en soumission – Appel d'offres	CHF	32'300.00
- Route forestière	CHF	25'000.00
- Géomètre	CHF	20'000.00
- Divers et imprévus 10 %, arrondi à	CHF	<u>20'400.00</u>
Montant total TTC de l'étude	CHF	222'000.00

5.3. Montant net à charge de la Commune de Veytaux

Comme décrit dans le chapitre 1 précité, le montant net à la charge de la Commune de Veytaux s'élèverait à CHF 23'310.00, selon le détail suivant :

- Montant total des études	CHF	222'000.00
- Déduction de la subvention cantonale (70%)	./.	<u>CHF 155'400.00</u>
- Solde à charge des partenaires et de la Commune	CHF	66'600.00
- Montant net à la charge de la Commune de Veytaux 35% du 30% du solde (CHF 66'600.00)	CHF	23'310.00

6. PROGRAMME INTENTIONNEL

Veillez trouver ci-dessous le programme intentionnel du déroulement de ce dossier :

- Etude d'avant-projet général	mi-mars à fin mai 2019
- Validation du projet général	fin mai à mi-juin 2019
- Préparation du projet général	mi-mai à fin juillet 2019
- Préparation du dossier pour l'enquête publique	début juillet à fin août 2019
- Etablissement de soumissions	début juillet à fin août 2019



- Dépôt du projet à l'enquête publique (30 jours) septembre 2019
- Appels d'offres, selon la procédure « ouverte »
des marchés publics début septembre à fin novembre 2019
- Attribution des marchés publics fin novembre à mi-décembre 2019
- Allocation des subventions par le Canton mi-janvier à mi-février 2020
- Dépôt du préavis lié à la réalisation des travaux février 2020
- Rapport de la commission du Conseil communal mars 2020
- Réalisation des travaux mi-avril à mi-novembre 2020

7. ASPECTS FINANCIERS

7.1 Financement et conséquences financières

Au 31 décembre de l'exercice précédent, les fonds disponibles en trésorerie étaient de CHF 3'206'384.89. Au 15 avril 2019, ils se montent à CHF 3'442'440.62.

La commune dispose d'une limite de crédit de CHF 1'030'000.00 sur son compte courant auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, cette limite est intacte à ce jour.

Sur la base du budget adopté de l'exercice en cours et des crédits d'investissements en cours de réalisation, le financement du présent préavis est assuré par les fonds disponibles en trésorerie.

Sur le plan comptable, le solde à charge de la commune (CHF 23'310.00) sera amorti par un prélèvement au fonds de réserve pour les filets de protection contre les chutes de pierres (compte 9281.32).

7.2 Participation / subvention

S'agissant de travaux forestiers, une subvention cantonale à hauteur de 70% peut être versée pour couvrir les frais liés à l'étude et à la réalisation de ces travaux.

De plus, des contacts sont en cours avec les différents partenaires concernés qui devront prendre en charge les frais d'études et de réalisation des travaux, en fonction d'une clé de répartition des coûts qui fera l'objet d'une convention. La part communale s'élèvera à 35% du solde restant.

15



8. CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 06/2019 de la Municipalité du 15 avril 2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 222'000.00 TTC, pour couvrir les frais d'études permettant de chiffrer le prix du renouvellement, de la mise en conformité des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, ainsi que la création d'un chemin forestier au lieu-dit « Les Evuez »,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études permettant de chiffrer le prix du renouvellement, de la mise en conformité des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, ainsi que la création d'un chemin forestier au lieu-dit « Les Evuez » ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 222'000.00 TTC au maximum ;
3. de financer cette dépense de la manière suivante ;
 - Subventions cantonales : CHF 155'400.00 ;
 - Participations des partenaires : CHF 43'290.00 ;
 - Trésorerie courante : CHF 23'310.00.
4. d'autoriser la Municipalité à amortir le solde à charge de la Commune, soit CHF 23'310.00, par un prélèvement au fonds de réserve pour les filets de protection contre les chutes de pierres (compte 9281.32).
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté par la Municipalité le 15 avril 2019

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

C. Chevalley

La Secrétaire :

B. Menétray

Annexes :

- Communication No 04/2018 du 8 octobre 2018
- Plan de situation du 15 novembre 2017

Délégué municipal : Monsieur Igor Rinaldi, Conseiller municipal





COMMUNE DE VEYTAUX
Communication No 04/2018

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL
COMMUNAL LORS DE SA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2018

Ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, et création d'un chemin forestier aux Evuez

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la présente communication, nous vous informons que la Municipalité étudie actuellement plusieurs variantes de renforcement et/ou d'extension des ouvrages de protection situés sur la Commune dans des zones présentant un déficit de protection. Un bureau spécialisé a été mandaté afin de préparer un projet optimal pour tous les partenaires, le faire valider par le Canton, et obtenir l'octroi des subventions qui devrait s'élever normalement à hauteur de 70%.

Avec la nouvelle carte des dangers de 2015, le secteur de Repremier/Grandchamp est classé en zone rouge « danger élevé ». Il est donc impératif de trouver quel type d'ouvrage convient le mieux pour sécuriser cette zone. D'autre part, il a été constaté que des ouvrages d'anciennes générations sont sous-dimensionnés, notamment dans les secteurs de Champbabau et au niveau du chemin de l'Eau.

Le coût total de l'ensemble de ces travaux a été estimé à CHF 3'403'000.00, selon le détail suivant :

- CHF 2'761'000.00 pour la réflexion et/ou l'extension des ouvrages de protection
- CHF 642'000.00 pour la création d'un chemin forestier aux Evuez

Ces travaux peuvent être réalisés par étapes, dont la première serait le secteur de Grandchamp.

Des contacts sont en cours avec les différents partenaires concernés, pour définir une clé de répartition des frais. La part communale est estimée à 35% du solde restant (30%), soit la somme de CHF 357'315.00 environ.

Un préavis liés à la réalisation de ces travaux sera déposé devant votre Conseil dans le courant du premier semestre 2019, soit après la mise à l'enquête publique du projet et l'appel d'offres selon la procédure ouverte des marchés publics.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La Syndique : 
C. Chevalley
La Secrétaire : 
B. Menétray

Adoptée par la Municipalité le 8 octobre 2018



